

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BANDOL

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit février à dix-sept heures, l'assemblée délibérante (29 conseillers municipaux en exercice) dûment convoquée le vingt-et-un février, s'est réunie en mairie annexe, rue Gabriel Péri, salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul Joseph, Maire.

Présents (19) : M. Joseph, Mme Bouron, M. Rocheteau, Mme Nadjarian, M. Gauthier, Mme Gigout, M. Bardet, Mme Paladel, Mme Mith, Mme Sauvan, Mme Bertoniri, M. Bertoncini, M. Bonnefoy, M. Mouaddel, M. Willier, Mme Henriot, M. Mino, M. Bayle, M. Leclercq.

Représentés (07) : Mme Aymes par M. Rocheteau, M. Baud par Mme Nadjarian, Mme Luydlin par M. Gauthier, Mme Guerel par Mme Bouron, Mme Cinquini par Mme Gigout, Mme Galetti-Monclar par M. Bardet, Mme Cercio par Mme Henriot.

Absents (03) : Mme Revest, M. Lefevre, Mme Pinet.

N° et objet : 06 - Budget annexe régie des parkings - Budget Primitif 2025

Rapporteur : Roger WILLIER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 24 janvier 2025,

Considérant le rapport joint,

Le rapporteur donne lecture à l'assemblée délibérante du rapport de présentation du budget primitif 2025, joint à la convocation des conseillers municipaux.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif 2025 du budget annexe régie des parkings selon les grandes masses suivantes :

Section d'exploitation : 2 090 000 €

Section d'investissement : 792 500 €

Soit globalement : 2 882 500 €

Pour (20) : M. Joseph, Mme Bouron, Mme Aymes, M. Rocheteau, Mme Nadjarian, M. Gauthier, Mme Gigout, M. Baud, M. Bardet, Mme Paladel, Mme Mith, Mme Sauvan, Mme Luydlin, Mme Bertoniri, M. Bonnefoy, Mme Guerel, M. Mouaddel, M. Willier, Mme Cinquini, Mme Galetti-Monclar.

Contre (06) : M. Bertoncini, Mme Henriot, M. Mino, M. Bayle, M. Leclercq, Mme Cercio.

Abstention (0) : néant.

adopté à la majorité



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol